

Réforme Ring

Les amateurs et les juges sont insatisfaits.

La confiance entre les amateurs et les juges a complètement disparu.

Les amateurs veulent avoir voix consultative, surtout au niveau des règlements.

Le système, tel que nous le connaissons maintenant, a échoué et n'est plus actuel!

Un système plus démocratique s'impose.

Un effet rétroactif n'est pas possible.

Confronter les parties ne se termine que par des bagarres et des querelles.

C'est un danger pour notre sport et des sanctions s'imposent .

Les clubs doivent également prendre leurs responsabilités.

S'ils sont convaincus que certains juges ou hommes d'attaque ne s'acquittent pas correctement de leurs tâches, ils peuvent toujours en demander d'autres.

Ne pas être avantagé implique aussi de ne pas être désavantagé.

La réforme signifie un réaménagement et une division de certaines responsabilités.

Certains décisions ne peuvent plus seulement être pris par les juges et/ou les hommes d'attaque, mais se retrouveront avec tous les pratiquants du sport.

Un moyen et un signal pour annoncer un nouvel avenir.

Dans cette réforme, la Commission des Juges et le Comité National des Hommes d'attaque seront dissous. La Commission Ring actuelle sera ajustée.

Les juges peuvent se mettre candidat pour diriger le Corps des Juges, voir les conditions ci-dessous.

Les hommes d'attaque des différentes localités peuvent postuler pour diriger le corps, voir les conditions ci-dessous.

La Commission Ring actuelle sera sera ajustée pour répondre aux conditions, voir ci-dessous.

Questions prioritaires : après référendum et débat avec les amateurs et référendum avec les juges.

- Réécrire et surtout simplifier le règlement Ring actuel.

Le but est de décrire d'une manière simple et compréhensible ce qui est permis et ce qui ne l'est pas.

- Les changements réglementaires techniques seront toujours décidés en concertation avec les amateurs.

- Faire un aperçu clair des sanctions qui peuvent être appliquées à court terme.

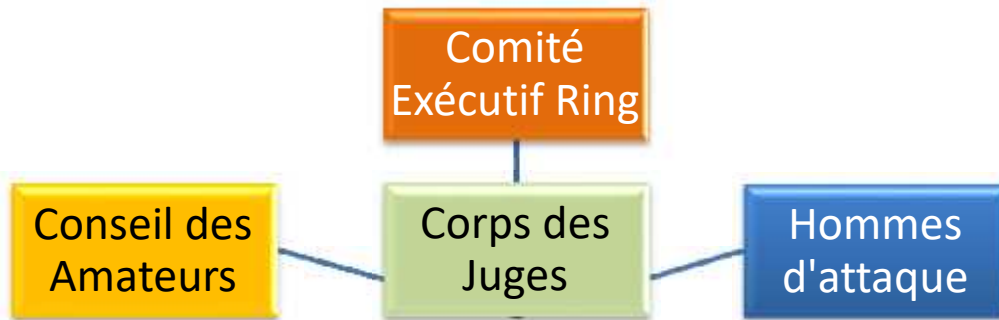
Les conséquences de toute infraction seront très claires, ce qui réduira le danger de favoritisme.

- Il est interdit d'être membre de plusieurs comités et/ou groupes de la même discipline.

- Pendant les compétitions, **les deux juges seront responsables**, pas seulement l'un d'entre eux.

Si vous avez encore des questions, tout sera clarifié à l'occasion de la prochaine Assemblée Générale.

Réforme RING 2018



Conseil des Amateurs

- * Composé de deux **amateurs** députés par province. Les juges ne sont pas admis au conseil.
- * Un comité exécutif d'amateurs, composé d'un coordinateur, un assistant-coordinateur et un secrétaire sera élu par les membres du conseil.
- * Tous les deux ans, ils sont éligible à la réélection. Si aucune autre candidature n'est requise, un vote secret est nécessaire, la base est la majorité.

Tâches du Conseil des Amateurs:

- Ce groupe est le point de contact pour les amateurs.
- Ils combinent et votent des propositions et /ou des opinions sur les règlements techniques du ring.
- Des propositions personnelles doivent être soutenues par plusieurs.
- Ils discutent tout changement de réglementation technique dans leur province et transfèrent l'opinion des membres.
- Ils organisent des réunions, si possible 1 réunion générale par an dans chaque province.
- Ce conseil discute les points de vue sur les concours et des observations en général.
- Tous les membres, quel que soit leur poste, qui vont au-delà de leurs attributions peuvent à tout moment être appelés par le "Conseil des Amateurs" qui peut proposer une sanction et la

Juges

- * Composé du **corps complet des juges**, national et régional.
- * Un comité exécutif, composé d'un coordinateur, un assistant-coordinateur et un secrétaire sera élu.
- * Tous les deux ans, ils sont éligible à la réélection. Si aucune autre candidature n'est requise, un vote secret est nécessaire, la base est la majorité.

Tâches du CE Juges:

- S'occuper des candidatures et des examens des nouveaux juges.
- Organiser les réunions des juges et, si nécessaire, corriger les juges.
- Combiner les propositions éventuelles relatives aux aspects techniques du règlement Ring et les faire parvenir au "Conseil des amateurs"

Hommes d'attaque

- * Un comité exécutif, composé d'un coordinateur, un assistant-coordinateur et un secrétaire sera élu de l'ensemble des localités.
- * Tous les deux ans, ils sont éligible à la réélection. Si aucune autre candidature n'est requise, un vote secret est nécessaire, la base est la majorité.

Tâches CE Hommes d'attaque:

- S'occuper des candidatures et des examens des hommes d'attaque ring
- Organiser des réunions et , si nécessaire, agir pour corriger les hommes d'attaque.
- Faire un aperçu des propositions éventuelles et les faire parvenir au conseil des amateurs.
- Tous les membres, quel que soit leur poste, qui vont au-delà de leurs attributions peuvent à tout

La "**Commission Exécutif Ring**" sera composé de 3x3 représentants des trois groupes mentionnés ci-dessus.

Cette CER sera une forme de gestion quotidienne de la Commission Ring qui agira et délibérera toujours en totalité.

Chaque groupe y est représenté et la diversité va contribuer à la suppression de l'intérêt personnel.

Un responsable principal et un secrétaire seront élus, aussi pour une période de 2 ans, comme dans les autres groupes.

Commission Ring - CER

- * Composé de 3 groupes: amateurs, juges et hommes d'attaque.
- * On ne peut être membre que dans l'un des groupes.
- * Le **CER**, **Commission Exécutif Ring** est composé de 9 personnes, 3 délégués par groupe.
- * **Chacun représente son groupe et travaille ensemble, à côté et avec les autres.**
- * Après l'approbation des amateurs, la Commission des amateurs fait parvenir les changements éventuels au règlement Ring à la CER.
- * En consultation paritaire, la nomination définitive du personnel des championnats et du GPdP sera fait.
- * Pour chaque groupe, une personne sera indiquée.
Si nécessaire, ces 3 personnes ensemble pourront ajuster le programme du concours et/ou la méthode ou la mise en œuvre avant le début du chien blanc, ceci pour les championnats nationaux et le GPDP.
- * Les 3 secrétaires s'occuperont des adaptations et des changements du règlement dans le Carnet

Nous devons nous réaliser que tout le monde fait de son mieux pour bien faire fonctionner son passe-temps.

Si tout le monde suit les règles, en tant que juge, amateur, homme d'attaque et même supporter, c'est agréable pour tout le monde pendant et après le concours.

Nous avons tous besoin les uns des autres et ne devrions pas suivre les tendances négatives de la société quotidienne actuelle.

Tromper des informations inexactes contribue à une atmosphère malsaine et ne sert à personne. En cas de doute, demandez des informations à la bonne autorité.

Au cas où les points mentionnés ci-dessus ne soient pas respectés, voici les nouvelles mesures:

Sanctions directes (Chaque membre peut déposer une plainte. Tenez compte que celle-ci sera examinée et devra être justifiée avec les preuves nécessaires)

Sont divisés en violations légères et graves.

Les pénalités seront accordées en fonction des faits.

Violations graves

- Ne pas respecter le niveau des catégories = 10 points de pénalité (juges)
- Avantager ou désavantager un amateur et/ou un chien = 10 points de pénalité (juges et/ou hommes d'attaque)
- Plusieurs exercices non réglementaires = 10 points de pénalité (juges)
- Volontairement ne pas effectuer la tâche imposée par les juges = 10 points de pénalité (hommes d'attaque)
- Délibérément provoquer des troubles ou critiquer bruyamment = 5 points de pénalité (tous ceux présents)

Violations légères

- Faire exécuter un exercice non réglementaire = 2 points de pénalité (juges)
- Ne pas ajuster le travail du personnel si nécessaire = 3 points de pénalité (juges)
- Continuer à faire des fautes dans l'exécution des exercices après une remarque des juges = 3 points de pénalité (hommes d'attaque)
- Fort indice d'activité antisportive = 2 points de pénalité (tous ceux présents)

Pénalités (les points de pénalité restent valable pendant 3 ans. Au cas où ils sont inférieurs à 10, les points de pénalité retournent à 0)

- 10 points de pénalité = 1 mois de suspension
- 10 à 15 points de pénalité = 1 mois de suspension + éventuellement un examen limité
- 15 à 20 points de pénalité = 6 mois de suspension + éventuellement dégradation d'un niveau

Déterminer les sanctions ou points de pénalité

Chaque groupe de la Commission Ring pourra appeler un contrevenant, le groupe pourra proposer des points de pénalité et/ou des sanctions au Comité Exécutif complet.

Le comité plénier décidera la pénalisation finale et informera le contrevenant.

Les sanctions directes seront toujours imposées en tant que règlement à l'amiable.

Appel au Comité Exécutif National selon les règlements sera toujours possible .